

PLUiH 6-1-8

SERVITUDE EL 11

INTERDICTIONS D'ACCÈS
GREVANT LES PROPRIÉTÉS
RIVERAINES DES DÉVIATIONS



*Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du
Conseil Communautaire en date du 10/04/2025*

Le Président, Simon Plénet

Direction des routes départementales

Arrêté permanent n° DRD / 02 du 17 juillet 2014

Autorisant la mise en service et l'ouverture de la circulation des routes départementales 82 et 878 dites déviation de Davézieux et ROCADE Est d'Annonay entre les PR0 et 1+512 pour la RD82 et PR 4 +259 à 7+520 pour la RD 878

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983.

Vu le code de la Route .

Vu le code de la voirie routière, et notamment les articles L131-4 et L152-2.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L3213-3 et L3221-4.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en date du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu le règlement relatif à la voirie départementale entré en vigueur le 1er janvier 2013.

Vu l'arrêté n°2014-68 de Monsieur le Président du Conseil général de l'Ardèche en date du 1^{er} juillet 2014.

Vu la visite préalable de sécurité de la Déviation de Davézieux Rocade Est d'Annonay en date du 10 juillet 2014.

Considérant l'achèvement des travaux sur la Déviation Davézieux Rocade Est d'Annonay à la date du 16 juillet 2014.

Sur proposition du Directeur général des services du Département de l'Ardèche.

Article 1 – Les RD 82 Déviation de Davézieux et RD 878 Rocade Est d'Annonay sont mises en service et ouvertes à la circulation respectivement entre les PR 0 et 1+512 (RD82) et les PR 4+259 à 7+520 (RD 878) à partir du 17 juillet 2014 à 11h. (cf. plan ci-joint).

Article 2 – Les RD 82 et 878 entre les PR 0 et 1+512 (RD82) et les PR 4+902 à 7+520 (RD 878) sont classées dans le domaine public départemental avec le statut de déviations d'agglomération. A ce titre et conformément aux articles L 152-2 du code de la voirie routière, aucun droit de création ou de modification d'accès n'est accordé aux riverains. La RD 878 entre les PR 4+259 et 4+902 est classée dans le domaine public départemental.

Article 3 – L'ancienne section de RD 82 entre les PR 0 et 1+512 est renommée RD 2082. La section de la RD 371 entre les PR 0 (carrefour avec la RD 578) et 4+259 (Rocade Est d'Annonay) est renommée RD 878.

Article 4 – L'exploitation et l'entretien de la RD 82 Déviation de Davézieux et RD 878 Rocade Est d'Annonay sont assurés par les services du Conseil général - Direction des Routes Départementales.

Article 5 – La vitesse maximale des véhicules sur les RD 82 Déviation de Davézieux et RD 878 Rocade Est d'Annonay est fixée à 90km/h.

Article 6 – Les régimes de priorité aux carrefours sont définis comme suit

Carrefours	Régime de Priorité
Carrefours giratoires	Priorité à l'anneau

Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers par les panneaux réglementaires.

Article 7 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Maire d'Annonay,
- Monsieur le Maire de Davézieux,
- Monsieur le Maire de Vernosc -les-Annonay
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Article 8 – Sont chargés de l'exécution du présent arrêté :

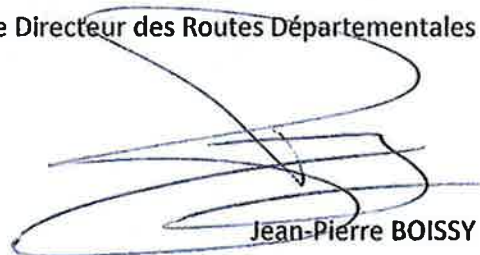
- Monsieur le Directeur général des services du département de l'Ardèche,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 17 juillet 2014

Pour le Président du Conseil général,

et par délégation,

Le Directeur des Routes Départementales



Jean-Pierre BOISSY

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un retour gracieux, ou d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 3 dans les 2 mois suivant sa publicité.

Affiché au Conseil Général de l'Ardèche, Groupement territorial Nord

Le

Publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de l'Ardèche

Le

RD82 Déviation de Davezieux - RD878 Rocade Est d'Annonay

